



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 23-01-2026 /

Dossier complet le : 30-01-2026 /

N° d'enregistrement : 012466/KK P

1 Intitulé du projet

Extension du site MAROQUINERIE AUGUSTE THOMAS (projet CRACKERS)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

MAROQUINERIE AUGUSTE THOMAS

Raison sociale

Maroquinerie Auguste Thomas

N° SIRET

32699518000048

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

THOMAS

Prénom(s)

YANN

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1.Installations classées pour constructions et opérations	la protection de l'environnement (ICPE), 1A, 39. Travaux, d'aménagement., 39A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dans le cadre de ses activités, la MAROQUINERIE AUGUSTE THOMAS souhaite mettre en oeuvre le projet CRACKERS qui consiste à : -Déplacer son site historique des ATELIERS D'ARMANCON sur le site accueillant la plateforme logistique de la société (site MAROQUINERIE AUGUSTE THOMAS) située rue de la Croix Belin sur la commune de Semur-en-Auxois ; -Réaliser une extension du site existant MAROQUINERIE AUGUSTE THOMAS afin d'augmenter la capacité de production du site. Les bâtiments historiques des Ateliers d'Armancon datent de 1981. Le projet consiste à regrouper les activités sur le site existant MAROQUINERIE AUGUSTE THOMAS Rue de la Croix Belin dont l'infrastructure est la plus adaptée à des processus industriels. Ce projet nécessite alors : - D'augmenter la surface de production en créant une extension de 4100 m² - De modifier le bâtiment existant :
o Création de bureaux dans l'entrepôt logistique o Agrandissement du réfectoire
o Modification d'une zone de quai de réception en zone de conditionnement o
Readaptation de zones de stockage - D'adapter la capacité d'accueil des véhicules des salariés.
A terme le site (EPT - Etablissement Recevant des Travailleurs) accueillera environ 520

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet pour la MAROQUINERIE AUGUSTE THOMAS sont : - Préserver l'héritage et préparer les ateliers pour les 50 prochaines années ; - Reunir les activités de la Maroquinerie Auguste Thomas et des Ateliers d'Armancon sur une même surface de production ; - Harmoniser les flux de production ; - Maîtriser les flux de personnes et sécuriser les flux de véhicules dans l'installation (Entrée / sortie, sécurité...) ; - Améliorer les espaces de vie des collaborateurs ; - Optimiser la performance énergétique de l'infrastructure. Cf. Annexe 8 - Notice complémentaire au Cerfa

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet consiste à faire évoluer les activités actuelles pour transformer le site MAROQUINERIE AUGUSTE THOMAS en un site de production à part entière. Dans ce sens les activités de la plateforme logistique seraient transférées sur un site dédié aux activités logistiques. Le projet sera séquencé en 3 phases : - Phase 1 - échéance Aout 2027 : Extension du bâtiment existant et du parking VL dédié aux salariés + ouverture de l'atelier existant sur l'extension. - Phase 2 - échéance Octobre 2027 : Réaménagement du rez-de-chaussée + création de la zone de détente. - Phase 3 - échéance Avril 2028 : Transformation d'un stock logistique en bureaux + création du parking VL dédié aux salariés associés + modification des zones de stockage. Pour chacune des phases un accès au chantier sera privilégié. L'ensemble des accès constitueront ensuite les accès du site. - Phase 1 : Accès nouvellement créé Rue Chaume au Menelot devenant un accès VL pour l'atelier de production. - Phase 2 : Accès existant Rue de la Croix Belin devant un accès PL. - Phase 3 : Accès nouvellement créé Rue de la Croix Belin devant un accès VL pour les bureaux administratifs.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site MAROQUINERIE AUGUSTE THOMAS sera un site dédié à la production et regroupera les activités suivantes : Au rez-de-chaussée : - Un magasin sur une surface de 1348 m² - Un atelier de production de 7100 m² découpé en 3 secteurs : Coupe, Préparation, Montage. - Une zone de conditionnement de 608 m² - Des stockages connexes à la production de 1113 m² - Les locaux tertiaires du site et du groupe sur une surface de 1184 m² en RDC et R+1 Au rez-de-jardin : - Le réfectoire sur une surface de 642 m² - Les locaux sociaux (347 m²) et les locaux techniques (65 m²) - Un stockage de 118 m² À terme, le site aura pour vocation d'accueillir 530 personnes dont : - 400 salariés de main d'œuvre directe (maroquins, contrôleurs, magasiniers, etc) ; - 130 salariés de main d'œuvre indirect (bureau d'étude, Services supports, etc. Il fonctionnera en horaires ouvrables de 7h15 à 17h30 du lundi au vendredi. Un synopsis des activités est présenté en Annexe 8 - Annexe complémentaire au Cerfa

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à une demande d'autorisation environnementale pour ses activités ICPE ainsi qu'à une demande de permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du bâtiment Voiries + parking dédié aux salariés Cf. Annexe 8 Espaces verts	(11 433, m ²) (12 192, m ²) (6 296, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 4 Voie : Rue de la Croix Belin

Lieu-dit :

Localité : 4 Rue de la Croix Belin 21140 Semur-en-Auxois

Code postal : 21140 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°21'8"E Lat. : 47°29'9"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme de Semur-en-Auxois du 23/12/2013 Zone UX : destinée à accueillir principalement des commerces, des entreprises d'artisanat et d'industrie.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

/

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type I a 600 m Cf. Annexe 8 - Notice complémentaire au Cerfa
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun APB a moins de 11 km du site
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE de l'Etat dans le departement de la Cote-d'Or approuve par arrete prefectoral en date du 22 fevrier 2019 Site non affecte par les nuisances sonores engendrees par la D954 Cf. Annexe 8 - Notice complementaire au Cerfa
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Aucun monument historique au sein de l'aire d'etude Aucun site inscrit ou classe au sein de l'aire d'etude Site patrimonial remarquable de Semur-en-Auxois a 580 m (site en dehors des prescriptions) Aucune ZPPA au droit du site Aucun site archeologique au sein de l'aire d'etude Cf. Annexe 8 - Notice complementaire au Cerfa
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Quelques prairies humides a proximite du site mais aucune au droit du site Cf. Annexe 8 - Notice complementaire au Cerfa
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de Prevention des Risques Naturels Previsibles d'Inondation Armancon approuve le 31/012/2009 et modifie le 12/06/2020 Site en dehors du zonage reglementaire Cf. Annexe 8 - Notice complementaire au Cerfa
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Plan de Prevention des Risques Naturels Previsibles d'Inondation Armancon approuve le 31/012/2009 et modifie le 12/06/2020
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun SIS a proximite du site Ex-base de donnees BASOL : ancien terrain logistique SNCF a quelques centaines de metres Plusieurs sites repertories sur la CASIAS a proximite du site, aucun au droit du site Avant 2005 : usage de type agricole Cf. Annexe 8 - Notice complementaire au Cerfa
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Aucune ZRE au sein de l'aire d'etude
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage ou perimetre de protection associe au sein de l'aire d'etude
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit au sein de l'aire d'etude

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	FR2601012 - Gites et habitats a chauves-souris en Bourgogne a 7,1 km FR2600987 - Milieux humides, forets, pelouses et habitats a Chauves-souris du Morvan a 16 km
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classe au sein de l'aire d'etude

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'eau utilisée sur le site est prélevée au réseau d'alimentation communal. Les postes de consommation en eau sont les suivants : eaux sanitaires, eaux de nettoyage, eaux d'extinction incendie. Cf. Annexe 8 - Notice complémentaire au Cerfa
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun prélèvement ou rejet n'est effectué en nappe d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les besoins en matériaux pour la construction restent limités et sont entièrement couverts par les filières d'approvisionnement existantes, sans création de stock important ni export de déblais excédentaires. Les volumes générés seront gérés dans le cadre des filières locales autorisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet prend place au sein d'un site existant raccorde aux réseaux d'alimentation en eau potable communal et d'assainissement collectif.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet induit la création d'une extension et d'un parking supplémentaire. De ce fait, les espaces verts du site seront réduits de moitié pour une superficie de 6 296 m². Or, il est à noter que le site est exploité depuis de nombreuses années et que les prescriptions du PLU concernant les espaces libres de toute construction sont respectées. Cf. Annexe 8 - Notice complémentaire au
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche se localise à 7,1 km du site. Les activités de ce dernier ne sont donc pas susceptibles d'engendrer des perturbations sur le site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet prend place au sein d'un site existant. De ce fait, aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime ne sera consommé.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	A proximité du site, on recense : une ICPE soumise à enregistrement (déchetterie), une canalisation de gaz naturel, un ancien terrain logistique SNCF pollué et plusieurs sites répertoriés sur la CASIAS. Aucun de ces sites et sols pollués n'est présent au droit du site. Cf. Annexe 8 - Notice complémentaire au Cerfa
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par un aléa modéré vis-à-vis du risque retrait et gonflement des argiles et a un potentiel radon de catégorie 3. Des dispositions constructives relatives à ces thématiques devront être respectées.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun produit dangereux n'est stocké ou utilisé en quantités significatives sur site et aucun rejet à l'atmosphère n'est effectué.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	La mise en oeuvre du projet induit une reduction de 42% du trafic de poids lourds sur site. La contribution du projet au trafic routier local apparait negligeable (contribution inferieure a 3% pour les voies principales). Cf. Annexe 8 - Notice complementaire au Cerfa
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet induit la mise en place d'equipements potentiellement bruyants (machines, pompes a chaleur). Cf. Annexe 8 - Notice complementaire au Cerfa
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Cf. Annexe 8 - Notice complementaire au Cerfa
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les activites exercees sur le site ne seront pas de nature a engendrer des odeurs (faconnage de cuir et de toile). Il est egalement a noter que les activites sont realisees au sein d'un batiment ferme.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	L'environnement proche du site est de type tertiaire sans nuisances olfactives particulieres.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Aucune vibration n'est engendree par les equipements en place sur le site.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet induit l'implantation d'eclairages exterieurs supplementaires fonctionnant en periode de faible luminosite. Il est a noter que le projet prend place au sein d'une zone industrielle.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	La commune de Semur-en-Auxois presente une pollution lumineuse moderee avec une tendance a la baisse depuis 2020.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les seuls rejets atmospheriques recenses sont les issus des chaudières a gaz et des complements de chauffage au gaz utilises en cas de secours. Les puissances unitaires mises en oeuvre restent moderees et les equipements sont exploites et entretenus conformement aux prescriptions reglementaires en vigueur. Cf. Annexe 8 - Notice complementaire au Cerfa
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents sur site sont les eaux domestiques, les eaux de nettoyage, les eaux de purges des chaudières, les eaux pluviales et les eaux d'extinction incendie. Cf. Annexe 8 - Notice complémentaire au Cerfa
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En raison de la delocalisation de la plateforme logistique et de l'ajout de postes de fabrication supplémentaires, aucune augmentation significative de la quantité de déchet sera mise en œuvre dans le cadre du projet mais des fluctuations en fonction des typologies seront observées. Cf. Annexe 8 - Notice complémentaire au Cerfa
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site est localisé au sein d'une zone industrielle et aucun élément historique ou patrimonial n'est localisé dans un rayon de 1 km autour du site. Le projet prend place au sein du site existant et n'est pas de nature à engendrer des incidences sur les éléments patrimoniaux existants. Cf. Annexe 8 - Notice complémentaire au Cerfa
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet prend place au sein du site existant dans une zone industrielle et n'est pas de nature à engendrer des modifications sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Les avis rendus sur projets de la MRAe Bourgogne-Franche-Comté ont été analysés sur l'année 2025 pour les communes limitrophes à Semur-en-Auxois. Le seul projet recensé est l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Millery, à environ 3 km du site. Aucun effet cumulé des deux projets n'est attendu dans la mesure où : - les deux projets n'engendrent pas de rejets aqueux ou atmosphériques significatifs ; - le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque n'engendre pas de déplacements liés à l'exploitation du site (uniquement maintenance du parc solaire).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

/

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

/

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf. Annexe 8 - Notice complémentaire au Cerfa

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Conclusion justificative complete disponible en "Annexe 8 - Notice complémentaire au Cerfa" Le projet CRACKERS s'inscrit dans la continuité de l'activité existante et ne constitue pas une modification substantielle des installations ou de son fonctionnement. Au regard de ces éléments, nous estimons qu'une notice incidence est suffisante dans le cadre de la Demande d'Autorisation Environnementale (non nécessite d'une evaluation environnementale).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LITOS

Prénom Marie

Qualité du signataire Ingenieure conseil en environnement - Avenir Suc

À Caissargues

Fait le 23-01-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)